



Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 27/2/2026
ID : 048-200069151-20260219-DELIB_2026_041-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 février 2026 à 17 heures

Date de Convocation 06 février 2026

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-six et le 19 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 28	
Votants : 28	
Pour : 28	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés :
Abstention : 0	Excusés : Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Bernard RIEU
	Absents : Emmanuel ADELY, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BOSC

DELIB-2026-041 - VOTE DES COTISATIONS ET PARTICIPATIONS 2026

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT les demandes de participations et cotisations formulées par les diverses associations et organismes partenaires du territoire communautaire et après examen de celles-ci par les commissions communautaires respectives,

CONSIDÉRANT les propositions de participations conformément au tableau ci-dessous,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'accorder les participations et de prendre en charge les cotisations suivantes :

ADIL Lozère	2.500,00 €
Association Nationale des Élus de la Montagne	800,00 €
Association des Maires de France et de Lozère	80,00 €
Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires	160,00 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère	8.950,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de Lozère	7.212,00 €
Collectivités forestières Occitanie	2.000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 27/2/26

Berger
Levrault

ID : 048-200069151-20260219-DELIB_2026_041-DE

Comité départemental du tourisme de Lozère	
Fondation du Patrimoine	500,00 €
Intercommunalités de France	800,00 €
Les Amis de la gendarmerie	100,00 €
Lozère Développement	2.500,00 €
Lozère Ingénierie	2.500,00 €
Mission Locale de la Lozère	8.000,00 €
Maisons paysannes de France	65,00 €
Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud Lozère	57.687,80 €
Réseau des Grands Sites de France	5.400,00 €
UDAF- Relais Petite Enfance	2.850,00 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2026, aux articles 6281, 65738 et 65568,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces éventuelles se rapportant à ces adhésions ou cotisations, ainsi que les conventions nécessaires, le cas échéant.

Le Président,

Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,

Patrick BOSC

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.